

18.03.2013 - 10:00 Uhr

## Addiction Suisse La nouvelle loi n'endigie pas les problèmes posés par l'alcool

Lausanne (ots) -

Le Conseil fédéral ne veut intégrer aucune mesure portant sur la formation des prix dans la nouvelle loi sur l'alcool. Et ce, bien que les prix des boissons alcooliques aient baissé davantage que ceux des autres denrées alimentaires et qu'il soit prouvé par ailleurs que le prix permet d'agir de manière ciblée sur la consommation problématique d'alcool.

Le premier projet de révision totale de la loi sur l'alcool de juin 2010 prévoyait que les prix des boissons alcooliques vendues dans le commerce de détail devaient au moins couvrir les coûts. Les professionnels des addictions avaient salué cette mesure de lutte contre les offres à très bas prix.

La mesure est supprimée sans être remplacée Le projet de loi du Conseil fédéral, dont le Conseil des Etats délibérera ce mercredi, ne contient plus aucune mesure portant sur la formation des prix. C'est d'autant plus étonnant que le prix a une influence particulièrement forte sur la consommation d'alcool. Car les études scientifiques le prouvent: quand le prix des boissons alcooliques augmente, la consommation baisse, notamment celle des jeunes ou des personnes buvant beaucoup (par ex. les alcoolodépendants). L'impact sur le portemonnaie des consommateurs modérés serait en revanche insignifiant. En outre, une consommation en baisse va de pair avec une diminution des dépenses de santé et des risques liés à l'alcool comme les intoxications alcooliques, la violence, les accidents de la route et le littering.

Compte tenu de l'augmentation du pouvoir d'achat, l'alcool est de plus en plus abordable et s'achète actuellement très bon marché. Les prix baissent même davantage que ceux des denrées alimentaires. On s'enivre aujourd'hui facilement pour le prix d'un sandwich.

La parole est au Parlement Prix couvrant les coûts, prix minimum, taxe d'incitation ou augmentation de l'impôt sur les spiritueux sont autant de mesures efficaces contre l'alcool à bas prix. Le fait que les mesures de formation des prix aient totalement disparu du projet de loi montre clairement que les intérêts de l'industrie ont prévalu sur les impératifs de santé publique.

Le projet précise que la loi vise à réduire la consommation problématique et les risques liés à l'alcool ainsi qu'à protéger tout particulièrement les jeunes. Si le Parlement veut réaliser cet objectif de manière efficace et durable, il devra se saisir de la question de l'augmentation des prix lors des délibérations relatives à la loi sur l'alcool.

Addiction Suisse, en accord avec d'autres organisations actives dans le domaine de la lutte contre les addictions, plaide en faveur de l'introduction de mesures relatives à la formation des prix dans la nouvelle législation sur l'alcool, lesquelles réduiraient efficacement la consommation problématique d'alcool.

Les organisations suivantes préconisent des mesures efficaces et ciblées relatives à la formation des prix des boissons alcooliques. Addiction Suisse ([www.addictionsuisse.ch](http://www.addictionsuisse.ch)) Coordination politique des addictions NAS-CPA ([www.nas-cpa.ch](http://www.nas-cpa.ch)) Croix-Bleue de Suisse alémanique ([www.blaueskreuz.ch](http://www.blaueskreuz.ch)) Fachverband Sucht ([www.fachverbandsucht.ch](http://www.fachverbandsucht.ch)) Groupement Romand d'Etudes des Addictions GREA ([www.grea.ch](http://www.grea.ch)) Ticino Addiction ([www.ticinoaddiction.ch](http://www.ticinoaddiction.ch))

Plus d'informations sur notre site internet <http://www.addictionsuisse.ch/index/>

Vous trouverez le présent communiqué de presse sur : <http://www.addictionsuisse.ch/fr/actualites/communiques-de-presse>

Contact:

Corine Kibora  
Porte-parole  
[ckibora@addictionsuisse.ch](mailto:ckibora@addictionsuisse.ch)  
Tél.: 021 321 29 75